

Comme tous-tes les enseignant-es, nous avons reçu la lettre que le Ministre a adressé aux enseignant-es vendredi 29 mars. Le Ministre doit être fatigué, son courrier était bourré d'erreurs, nous avons donc corrigé sa copie !

Trop d'inexactitudes et de contre-vérités, manque de loyauté envers ses collègues, problème manifeste de communication avec la communauté éducative, mépris des élèves, ne partage pas les valeurs du service public d'Éducation qu'il est censé représenter... Bref, pour le RDV de carrière de JM Blanquer, pour nous, ça sera à consolider ! Comme nous croyons que tout le monde est capable d'apprendre et de progresser, nous proposons au Ministre une évaluation formative de sa dernière copie avec des ajouts et des corrections en rouge.



Mesdames et Messieurs les professeur-es,

La confiance est un état d'esprit indispensable si nous voulons transmettre à nos enfants l'essentiel, la confiance en leur réussite et en leur avenir. Or, nous devons avoir à l'esprit que notre École ne réduit pas encore suffisamment les inégalités sociales. 20 % des élèves à l'école primaire ne maîtrisent pas les savoirs fondamentaux, 22 % des jeunes de 20 à 24 ans **ne** sont ni en emploi, ni en enseignement, ni en formation.

Changer cette situation dépend de notre capacité à nous unir autour d'objectifs clairs et ambitieux : tous les élèves doivent maîtriser les savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter et respecter autrui). **Je ne crois pas comme certain-es que le service public d'Éducation a l'ambition de construire une école émancipatrice. Il ne faudrait quand même pas que l'école forme des citoyen-nes doté-es d'un esprit critique.**

Pour cela, nous investissons **massivement** dans l'école primaire avec plus de 2 300 postes supplémentaires dans un contexte de baisse démographique. Nous dédoublons les CP et les CE1 en Rep et Rep+, ce qui va permettre d'offrir à 300 000 élèves un suivi renforcé. J'ai aussi pris l'engagement d'une amélioration du taux d'encadrement à l'école primaire dans chaque département de France et à chaque rentrée de 2017 à 2022. **Bien sûr, comme vous le savez, ces créations de postes demeurent insuffisantes pour être à la hauteur des besoins des écoles (baisse des effectifs partout, création de postes de Rased, augmentation du nombre de remplaçant-es pour remplacer les enseignant-es absent-es ou en formation...). En plus, ces créations de postes se font au détriment du collège et du lycée où je supprime massivement des postes. Comme tous les services publics, mon ministère partage l'objectif du gouvernement de mettre à genoux les services publics avec la suppression de 120 000 postes.**

Comme vous le savez, le projet de loi pour une École de la **confiance défiance** est actuellement en discussion au Parlement. Il a été adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 19 février 2019 et sera examiné par le Sénat à partir de la mi-mai. Comme je l'ai indiqué, il s'agit de donner plusieurs leviers nouveaux à notre action collective au service **de l'élévation du niveau général et de la justice sociale d'une vaste entreprise de destruction du service public d'Éducation. Nous avons commencé notre macabre oeuvre avec les réformes du collège, du lycée général et professionnel et Parcoursup.**

Ainsi, grâce à ce projet de loi, nous approfondissons notre action en abaissant l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans **afin de renforcer l'école maternelle**. C'est en effet entre 3 et 6 ans qu'il est possible de lutter efficacement contre la première des inégalités et la plus prédictive de l'échec scolaire, l'inégale maîtrise du langage. **Bien sûr, l'instauration de l'obligation scolaire à 3 ans constitue un énorme cadeau financier aux écoles privées.** La loi consacre l'obligation de formation pour tous les jeunes de 16 à 18 ans. Nous aurons donc désormais, de 3 à 18 ans, le cadre pour offrir à nos élèves des parcours scolaires à la fois émancipateurs et adaptés à la diversité de leurs talents.

Une réponse pédagogique plus personnalisée est une des clés de la réussite de tous. **Certain-es revendiquent des postes de Rased pour ce faire, mais je n'aime pas refaire ce que j'ai défait sous Darcos, alors ça sera non.** Nous avons ~~mis à votre disposition~~ imposé des outils d'évaluation ~~nourris du meilleur de nos connaissances pédagogiques et vous offrant des points de repères nationaux.~~ **inadaptés et inspirés par une vision pédagogique rétrograde. Je tiens d'ailleurs à remercier Amazon pour la gestion des données personnelles des élèves.** Je veux vous remercier pour votre engagement dans leur mise en oeuvre et **assurer les enseignant-es mobilisé-es de tout mon autoritarisme.** Nous

continuerons à ~~les améliorer grâce à ignorer~~ vos contributions comme nous avons déjà commencé à le faire.

L'un des défis de cette meilleure personnalisation passe par le renforcement de l'École inclusive inscrite dans le projet de loi. L'émergence d'un service public du handicap à l'École va nous permettre de réaliser l'objectif d'une École pleinement inclusive en septembre 2019 avec des accompagnants ~~mieux formés et mieux considérés~~, que nous continuerons à maintenir dans la précarité et sans formation réelle. ~~D'ailleurs, les enseignant-es ne bénéficieront pas non plus de formation spécifique.~~

Vous êtes les premiers acteurs des politiques scolaires qui se situent à l'avant-garde du progrès social. À ce titre, tous les Français vous doivent gratitude et respect. L'article 1er du projet de loi, qui ne crée aucune obligation nouvelle pour les professeurs, je tiens à le préciser, rappelle ce principe sur lequel je ne transigerai pas : ~~le respect par les parents et les élèves de l'institution scolaire et de ses personnels: un fonctionnaire, ça fonctionne et ça se tait !~~

Cette confiance dans les professeurs se traduira concrètement par ~~le renforcement la casse~~ de votre formation initiale et continue et par votre droit à l'expérimentation pédagogique ~~dans le cadre restreint que j'aurai fixé. Comme je partage l'objectif du secrétaire d'état Dussopt, je tiens à créer avec ma réforme un vivier de contractuel-les.~~

Vous en usez déjà pour développer des projets innovants, par exemple ceux dont le but est de garantir aux élèves un continuum pédagogique du CP à la 3e. Nous avons souhaité donner un cadre juridique plus solide à ces expérimentations en offrant la possibilité de créer un établissement public local d'enseignement des savoirs fondamentaux.

La création de cet établissement repose sur ~~l'accord de tous les acteurs locaux, c'est à dire de la communauté éducative et la seule décision des autorités académiques et des élus.~~ Il représente ~~une liberté nouvelle et non~~ une obligation. ~~En aucun cas,~~ Il n'a vocation à faire disparaître des écoles et ~~encore moins~~ leurs directeurs ~~au sein d'usines à savoirs gérées par le chef d'établissement du collège, contrairement conformément~~ à ce qui peut être écrit ici ou là. ~~C'est tout l'inverse. Avec ces nouvelles dispositions, les directeurs seront davantage encore les acteurs locaux de l'école.~~

La politique menée depuis deux ans, approfondie par ce projet de loi, va nous permettre de mieux ~~accompagner mettre en difficulté~~ les élèves entre 3 et 18 ans, ~~notamment celles et ceux issu-es des milieux les plus défavorisés.~~ Durant cette première étape de la vie, il est en effet important de transmettre des connaissances et des valeurs, de susciter de l'envie et de l'engagement, et de donner à tous nos élèves cette confiance en eux-mêmes qui leur permettra d'être pleinement acteurs de leur vie.

~~Je sais que je peux compter sur~~ Je ne partage pas votre engagement ~~et sur ni~~ cette conviction ~~commune~~ que notre École, à la fois exigeante et bienveillante, est le levier principal du progrès individuel et collectif dans notre pays. ~~J'exige enfin que vous cessiez votre mobilisation sous peine de sanctions.~~

Avec toute ma ~~confiance~~ défiance,

Jean-Michel BLANQUER

Ministre de ~~la destruction de~~ l'Éducation nationale et ~~du mépris~~ de la Jeunesse

